



Le parlement fait des cadeaux !

Le 24 décembre dernier, le parlement a voté la loi 2020-1672 relative au Parquet européen et à la justice environnementale. L'article 30 de ce texte concerne directement les douaniers, car il modifie la substance même du Code des Douanes.

Avec ces modifications, les fausses déclarations d'espèce, origine ou valeur ne peuvent plus être sanctionnées au titre de l'importation ou l'exportation sans déclaration de marchandises prohibées !

Ne restent donc dans le champ de ces infractions que les cas concernant les marchandises prohibées.

Tout est fait pour nous empêcher de lutter contre les grands fraudeurs, car c'est bien à des grands groupes financiers, parfaitement au courant des rouages de nos machines administratives que ce cadeau est destiné.

Vous n'aurez pourtant remarqué aucune communication de la DG concernant ces dispositions. A croire que ça arrange nos cadres supérieurs de voir nos missions disparaître les unes après les autres. D'ailleurs aucune information n'a été envoyée non plus aux organisations syndicales sur ce dossier.

Comme toujours avec les politiques libérales que l'on nous impose, on sent derrière cette décision infondée la haine du fonctionnaire, du contrôle et du bien commun.

Madame la directrice générale, passez moins de temps devant les caméras pour défendre des chiffres mensongers et essayez de défendre les douaniers pour changer.